

Mardi 13 juillet 2010

15 rue des Sablières
1217 MEYRIN
Tel 022 939 03 10
Fax 022 939 03 01
info@agrigenève.ch
www.agrigenève.ch

Défense
professionnelle et
développement rural

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse commun d'AgriGenève, du Cercle des Agriculteurs de Genève et Environs et de la Fédération Suisse des Producteurs de Céréales (FSPC)

Les céréaliers suisses sont en deuil !

La décision unilatérale et sans préavis du Département fédéral de l'économie de modifier l'annexe I de l'Ordonnance sur l'importation des produits agricoles avec effet au 1^{er} juillet 2010, met en péril la production de céréales panifiables en suisse et les milliers d'emplois liés à cette filière.

C'est par un simple courriel, daté du 29 juin 2010, que l'Office fédéral de l'agriculture a annoncé l'adoption de la modification de l'annexe I de l'Ordonnance sur les importations de produits agricoles par le DFE avec un entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2010. Ce nouveau système de protection à la frontière pour les céréales panifiables transformées destinées à l'alimentation humaine va engendrer une diminution du droit de douane de l'ordre de CHF 14.00 / 100kg sur les farines importées. La Cheffe du DFE veut s'attaquer à la marge des minoteries, mais pour cela elle laisse les producteurs se défendre seuls face aux acheteurs.

Malgré toutes les assurances fournies par la Conseillère fédérale Doris Leuthard, cette décision est lourde de conséquences pour les céréaliers suisses et ses premiers effets ne se sont pas faits attendre. Ainsi, les négociations sur le prix indicatif des céréales menées dans le cadre de l'Interprofession ont été irrémédiablement bloquées faute de proposition de prix décents. Sans prix indicatifs, la pression sur les producteurs augmente. Les producteurs attendent de leur Ministre qu'elle prenne des mesures pour éviter le report de la pression sur le prix des matières premières. Ils demandent notamment que le droit de douane pour le blé soit temporairement relevé pour au moins supprimer la pression occasionnée par la baisse du cours de l'euro. La Confédération avait réagi très rapidement en 2007 face à la flambée des prix sur le marché mondial, sous la pression d'un grand distributeur. Il ne serait que justice d'intervenir aussi lors que les prix chutent.

En l'espace d'une vingtaine d'années, le prix des céréales panifiables payé aux producteurs a déjà diminué de moitié. Cela malgré l'augmentation constante des coûts des agents de production et des contraintes de cultures toujours plus sévères et onéreuses, notamment en matière de protection de l'environnement. Depuis 1990, la surface de céréales a baissé en Suisse de près d'un quart. Toute nouvelle baisse du prix des céréales accentuera encore ces tendances et conduira à une perte importante de la souveraineté alimentaire des citoyens suisses. Elle aura en outre des conséquences dramatiques sur le revenu des familles paysannes.

Pour faire part de leur colère à la Cheffe du département fédéral de l'économie, les producteurs suisses de céréales sont invités à arborer un brassard noir sur leurs tracteurs lors de leurs prochaines livraisons de blé.

Pour plus d'information :

François Erard Agrigenève 079 291 02 41
John Schmalz Cercle des agriculteurs 079 478 39 39
Olivier Sonderegger FSPC 079 432 07 63